

**Session spéciale Center Parcs - Vendredi 19 octobre 2018**  
**Intervention de Pierre Camani – Président du Conseil départemental**

Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux,

Mesdames et Messieurs,

Chers internautes,

Je salue la présence dans le public de M. Alexandre Freschi, Député de Lot et Garonne, de M. Claude Gally Maire de Beauziac et Mme Dominique Roman, adjointe au Maire de Beauziac, M Michel Darrouman Maire de Pindères, Messieurs Lenoir et Vergnes de la Chambre de Commerce et d'Industrie, ainsi que M. Brugalières Président de la CCI qui nous rejoindra en cours de session, Messieurs Mel et Ducouso représentant la Chambre des Métiers.

Je les ai conviés pour marquer l'importance symbolique de ce moment et je les remercie d'avoir répondu favorablement à mon invitation.

Permettez-moi, avant toute chose, au nom de notre assemblée, de m'associer à la douleur des victimes des tragiques intempéries survenues dans l'Aude en début de semaine. Le département de l'Aude a vécu l'une des pires catastrophes naturelles de son histoire.

En votre nom à toutes et tous, j'exprime la solidarité du Lot-et-Garonne aux habitants des territoires concernés, ainsi qu'à l'ensemble des élus locaux et au président du Conseil départemental André VIOLA.

Je veux aussi rendre hommage à tous les acteurs mobilisés sur le terrain, notamment les forces de sécurité civile qui ont sauvé de nombreuses vies dans des conditions extrêmement difficiles. 5 sapeurs-pompiers Lot-et-Garonnais issus d'une unité de plongée ont intégré un groupe de sauvetage aquatique. Qu'ils soient ici remerciés.

Mes chers collègues, lors de la commission permanente du 26 octobre prochain, je vous proposerai d'accorder une aide exceptionnelle aux victimes de cette catastrophe naturelle. Nous l'avons fait par le passé dans d'autres circonstances. Je crois que nous devons ainsi témoigner de notre solidarité vis-à-vis d'un département rural très éprouvé.

Par ailleurs, je vous informe que nous accueillerons la rencontre Europe/Turquie de la filière noisette, ici-même, le 26 octobre prochain. Ces rencontres techniques ont lieu régulièrement entre les professionnels d'Europe et de Turquie, les représentants du ministère de l'Agriculture et de la Commission européenne. C'est un temps fort pour le Lot-et-Garonne qui dispose d'une filière d'excellence dans ce domaine.

Quelques mots également pour féliciter les 19 lauréats lot-et-garonnais du Concours des Saveurs de la Nouvelle-Aquitaine organisé samedi dernier au Conseil départemental en partenariat avec l'Agence de l'Alimentation de la Nouvelle-Aquitaine. Une fois de plus, nos producteurs ont fait la preuve de leurs talents. C'est une belle vitrine pour la production agricole et agro-alimentaire de notre département.

Mes Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Nous sommes aujourd'hui réunis pour décider de la création de la Société d'Economie Mixte locale qui aura en charge la gestion des équipements du Center Parcs Lot-et-Garonne. Cette session est historique. Elle acte le lancement opérationnel du projet de Center parcs en Lot-et-Garonne.

Depuis la signature du protocole d'accord avec le groupe Pierre & Vacances le 23 décembre 2014, beaucoup de chemin a été parcouru. Le travail qui a été accompli depuis 4 ans témoigne de l'exemplarité de la gestion de ce projet dont l'ampleur est sans précédent dans notre département.

Ce grand projet est en effet exemplaire à plusieurs titres.

Tout d'abord parce qu'il est le fruit d'une concertation large et approfondie. Dès le départ, nous avons voulu créer un climat de confiance avec les acteurs locaux, les associations de protection de l'environnement, les chambres consulaires et les services de l'Etat.

Je crois que ce que nous avons réalisé est exemplaire en termes de méthodologie.

En premier lieu, nous avons travaillé avec des associations environnementales pour le choix du site. Ce choix de départ a été important pour la suite car nous avons retenu un site à faible impact environnemental. Et cela a été déterminant dans l'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature.

Ensuite, pour élargir la concertation, nous avons mis sur pied trois comités dédiés à l'environnement, à l'aménagement et au développement économique.

Sur le volet environnemental, les acteurs associatifs et institutionnels ont activement contribué aux études environnementales pour déterminer les secteurs à valeur écologique importante sur le site. Grâce à ce partenariat et à l'implication de tous, nous avons pu proposer des mesures d'évitement de ces secteurs dans le projet d'implantation. Travail qui s'est soldé par un avis favorable sur l'étude d'impact du Conseil National de Protection de la Nature qui a souligné, je le cite, que « la démarche éviter, réduire, compenser avait été remarquablement menée ».

C'est la première fois que le Conseil national rendait un avis favorable pour ce type de projet et je veux ici saluer publiquement la contribution déterminante des différentes associations de protection de la nature et de l'espace rural.

Sur le volet économique, nous avons pris l'initiative d'associer les chambres consulaires le plus en amont possible, pour permettre aux entreprises locales de répondre aux futurs appels d'offres.

Trop souvent, les TPE et PME sont démunies techniquement et juridiquement pour intervenir sur ce type de projet. Nous avons donc encouragé la constitution de groupements qui permettent à nos entreprises de se positionner. Je veux saluer ici le travail de grande qualité réalisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et notre service Economie.

Ensuite, la priorité a clairement été donnée à l'emploi local. Je rappelle qu'en phase chantier, près de 350 emplois directs seront créés sur deux ans. Indirectement, ce sont près de 700 emplois qui seront générés sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

Au-delà de ce travail partenarial, nous avons voulu mener une concertation publique. Elle s'est déroulée du 1<sup>er</sup> juin au 15 juillet 2016. Les habitants ont pu s'informer et s'exprimer. Nous avons fait œuvre de pédagogie et nous avons tiré les enseignements de cette consultation. Une attention toute particulière a été portée aux préoccupations des riverains. Les ajustements qui ont été opérés préserveront leur cadre de vie.

Toutes les étapes de la concertation ont été scrupuleusement respectées. Nous avons tout fait pour que l'ancrage territorial du projet soit incontestable et il le sera ! A titre d'exemple, une antenne touristique valorisant les sites et produits du département sera installée à l'intérieur du Center parcs, des marchés de producteurs de pays se tiendront également régulièrement sur le site, un bistrot de pays permettra aux visiteurs de se restaurer et de multiples partenariats avec les opérateurs locaux sont en cours de finalisation.

Un dossier exemplaire par son ampleur ensuite.

Le Center parcs sera demain le chantier touristique le plus important que notre département ait connu. Il représente 10 fois l'investissement réalisé pour l'implantation du parc Walibi.

Le domaine accueillera 400 cottages et près de 12 000 m<sup>2</sup> d'équipements de loisirs et de services. Par analogie avec les flux touristiques observés dans d'autres équipements du même type, on estime à 600 000 le nombre de visiteurs attendus chaque année dans le Center parcs. Sur cette base, on estime que plus de 200 000 visiteurs devraient réaliser des excursions touristiques sur le territoire dans la même année.

J'ai déjà évoqué les emplois en phase chantier. En phase d'exploitation, 300 emplois directs seront créés. A ce sujet, nous avons tout entendu : que ces emplois seraient précaires, que le département favoriserait des emplois sous qualifiés !

Ces élucubrations n'ont aucun sens quand on connaît les fragilités économiques et sociales de notre département. Je le dis sans ambages, ceux qui prétendent cela ne connaissent rien au dossier.

Alors soyons concrets. 63% des emplois du Center parcs seront à temps complet et 85% des personnes embauchées disposeront d'un CDI.

L'emploi constitue la première priorité de nos concitoyens. Avec ce projet nous créons une opportunité unique pour le Lot-et-Garonne et pour les Lot-et-Garonnais. Un comité emploi va être mis en place en 2019 avec tous les acteurs concernés et notamment Pôle Emploi pour préparer les recrutements.

Concernant le volet économique, l'investissement de 157 millions d'euros pour le marché travaux offrira une bouffée d'oxygène à notre économie locale. Je rappelle que 77,5 % des marchés seront confiés à des entreprises de la région. C'est, là aussi, un acquis que nous avons négocié avec les partenaires du dossier.

Nous avons fait chiffrer les retombées économiques du projet par un cabinet indépendant. Elles sont considérables.

Concrètement, la richesse du Lot-et-Garonne - son Produit Intérieur Brut - va s'accroître de 56 millions d'euros.

Ce surcroît de richesse sera conforté en phase d'exploitation. On estime à 39,5 millions d'euros par an la production globale générée par les entreprises sur la région Nouvelle-Aquitaine. Pour le Lot-et-Garonne, plus de 32 millions de retombées annuelles sont attendues.

Selon les estimations, les dépenses des visiteurs à l'extérieur du parc génèreront une production supplémentaire de 1,6 millions d'euros par an pour le seul Lot-et-Garonne.

Enfin, le dossier Center parcs est exemplaire en termes de montage économique et financier.

Nous avons âprement travaillé à bâtir un modèle sans risque pour les collectivités et optimal en termes de gestion des deniers publics.

Le Caisse des Dépôts a estimé que le plan d'affaires de la SEML que nous présentons est à la fois rentable et durable. Pour preuve, le Comité National d'Engagement de la Caisse des Dépôts a rendu un avis favorable sur le montage financier le 28 septembre dernier.

Le coût global du projet a été actualisé à 188 millions d'euros. La part concernant les équipements collectifs s'établit à 73 millions.

J'observe avec satisfaction que la rentabilité du projet n'a pas été modifiée au détriment des collectivités. Au contraire, notre contribution au capital social a été revue à la baisse. Il a été fixé à 22,5 millions d'euros répartis entre le Département, la région et la Communauté de communes Coteaux et Landes de Gascogne.

Ainsi, notre participation au capital initialement prévue à 15 millions d'euros à égalité avec la Région, a été réduite à 10 millions 446 mille euros.

Nous reviendrons sur les détails techniques dans quelques instants et nous pourrons en débattre, mais de mon point de vue, l'essentiel est ailleurs.

Le futur Center parcs Lot-et-Garonne illustre la dynamique touristique qui est à l'œuvre dans nos territoires depuis quelques années.

Il participe du regain d'attractivité et de notoriété dont bénéficie le Lot-et-Garonne. Demain, il sera l'une des composantes essentielles de la « destination 47 » !

Avec ce projet exemplaire sur les plans économique, social et environnemental, nous sommes fidèles à notre ambition de développer un tourisme vert et de qualité.

Vous le savez, ce développement est à l'œuvre avec d'autres projets importants qui diversifie l'offre touristique dans notre département. Le plus grand parc aquatique de France se situe, depuis cet été, à Agen, accolé à Walibi. 18 millions d'euros ont été investis par le groupe Aspro. Le montant de cet investissement est l'équivalent du montant d'investissement nécessaire pour la réalisation du parc Walibi.

Par ailleurs, des projets importants se développent aussi à Tournon ou à Saint Sernin de Duras.

Pour conclure, je voudrais souligner le partenariat exceptionnel qui a été mené avec Mme le Préfet concernant ce dossier ainsi qu'avec les Sous-Préfets qui se sont succédés sur l'arrondissement de Marmande-Nérac ces 4 dernières années.

De même, j'adresse mes remerciements au Président de la communauté de communes Coteaux et Landes de Gascogne, Raymond Girardi, dont l'implication est totale dans la conduite du projet.

Enfin, je remercie la commission Economie Tourisme et son Président Jacques Bilirit pour son investissement dans ce dossier et les services du Conseil départemental qui accomplissent un travail de l'ombre mais également essentiel autour du Directeur général des services Jacques Anglade, du Directeur de l'Economie J.Luc Giordana et de Stéphanie Craipeau, chargée de mission Center Parcs.

Je vous remercie de votre attention.